

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Frantz Seimetz et dans la rue des Caves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de marquage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu:

Rue Frantz Seimetz, rue des Caves

Début :

Mercredi 20 avril 2022 à 07h00

Fin:

Jeudi 21 avril 2022 à 07h00

Motif:

Travaux de marquage

Règlement:

GRE-088-2022

Grevenmacher, le 15 avril 2022

La secrétaire communale adjointe contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre

Carole Clemens

Léon Gloden